



C O M M U N E D E
PRANGINS

Municipalité de la
Commune de Prangins

**Préavis No 79/15
au Conseil Communal**

**Demande d'un crédit de CHF 1'860'000.--
pour la transformation et l'assainissement du bâtiment
dénommé Ancienne Administration afin d'y loger des
locaux PPLS et une bibliothèque scolaire**

Madame Dominique-Ella CHRISTIN, Municipale

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Le présent préavis de demande d'un crédit de réalisation fait suite à la votation du Conseil communal qui, lors de sa séance du 25 septembre 2014, a accordé par 42 oui, 1 non et une abstention un crédit d'étude de CHF 240'000.-- en vue de travaux de transformations et d'assainissement du bâtiment dénommé Ancienne Administration, afin d'y loger des locaux PPLS et une bibliothèque scolaire et communale (préavis 61/14). Ce crédit d'étude a financé les études de projet, y compris la procédure de demande de permis de construire, et les appels d'offres publics qui ont permis d'établir un devis général du coût des travaux relatif à cette rénovation et ainsi la présente demande d'un crédit de réalisation des travaux.

Pour rappel, au printemps 2014, la Municipalité a organisé une procédure d'appel d'offres fonctionnelles selon les exigences de la législation sur les marchés publics et le bureau Etienne et Associés Architectes a été désigné lauréat à l'unanimité du jury pour son avant-projet de transformation du bâtiment.

Dès fin octobre 2014, suite à l'acceptation du crédit d'étude, un comité de pilotage composé des deux membres de la Municipalité, soit Mme Violetta Seematter, Municipale en charge des écoles et Mme Dominique-Ella Christin, Municipale en charge des bâtiments, du bureau d'architecte lauréat et du mandataire du bureau d'assistance à maître d'ouvrage (BAMO) s'est réuni environ deux fois par mois afin de suivre ce projet jusqu'à sa version définitive. Les utilisateurs ont été sollicités ponctuellement afin de participer à la réflexion (directeur des écoles, personnel PPLS, bibliothécaire), ainsi que le responsable communal de l'ensemble des aspects techniques et de conciergerie. La Municipale en charge des écoles a visité des bibliothèques de la région pour en évaluer les différents types d'équipements. Pour finir, de nombreux échanges ont eu lieu entre le comité de pilotage et les services cantonaux concernés.

Les grandes options du projet (concept énergétique, aménagements extérieurs, matériaux), les adjudications dans le cadre du crédit d'étude, ainsi que le dossier du projet définitif et sa mise à l'enquête publique, ont fait l'objet d'une décision municipale.

Pour rappel, la Municipalité a choisi d'envisager conjointement la construction du nouveau bâtiment pour une cantine scolaire et les travaux de rénovation de l'Ancienne Administration, ceci notamment afin de limiter les nuisances du chantier sur une trop longue durée, mais également pour trouver des synergies en termes d'aménagements extérieurs et de production de chaleur. La procédure d'appel d'offres fonctionnelles pour la sélection d'un bureau d'architecte organisée au printemps 2014 concernait par conséquent les deux bâtiments. Toutefois, le projet de construction du nouveau bâtiment abritant une cantine scolaire fait l'objet d'un préavis séparé.

2. Contexte

Les démarches entreprises par la Municipalité de Prangins dans le cadre de ses bâtiments scolaires répondent à plusieurs impulsions. D'une part, l'adhésion du Canton de Vaud au concordat scolaire HarmoS qui implique une pause courte à midi et par voie de conséquence la mise à disposition d'une cantine scolaire et, d'autre part, le nouvel article constitutionnel 63B traitant de l'accueil parascolaire pour les écoliers qui fait suite à la votation sur la journée continue de 2009 et qui demande à ce que les communes organisent une prise en

charge complétant l'activité scolaire pendant toute la durée de la scolarité obligatoire et ce, le matin avant le début des cours, à midi et l'après-midi après la fin des cours. Les communes jouent donc un rôle crucial dans la mise en œuvre de ces dispositions. Ainsi, l'ensemble des travaux envisagés sur le site scolaire de la Combe concrétisent ces articles et répondent à un besoin important des familles en termes de prise en charge durant la journée. L'augmentation et l'amélioration de l'offre des prestations périscolaire et parascolaire dans un périmètre restreint, à proximité immédiate de l'école, facilite énormément la mise en œuvre d'une journée continue de l'écolier.

Le Site scolaire de la Combe comprend actuellement les trois bâtiments suivants :

1. Le **Collège de la Combe**, accueillant environ 300 élèves âgés de 6 à 12 ans ;
2. Le **Pavillon de La Combe**, dont la démolition est prévue dans le cadre d'un préavis séparé ;
3. L'**Ancienne Administration**, construit en 1868, dont le projet de transformation et d'assainissement fait l'objet du présent préavis.

L'appel d'offres fonctionnelles présenté dans le cadre du préavis 61/14 de demande de crédit d'étude comprenait les options en termes de cahier des charges prises en amont de cette étude. Ce cahier des charges détaillé des nouveaux locaux sur l'ensemble du site scolaire de la Combe a été élaboré en collaboration avec le Directeur de l'établissement Roche-Combe. Il prévoit au sein du bâtiment de l'Ancienne Administration la création d'une bibliothèque dans la surface du rez-de-chaussée ainsi que des locaux les services pour psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire (PPLS) à l'étage.

Comme souligné par la Direction des écoles, la création d'une bibliothèque scolaire et de locaux PPLS sur le site scolaire de la Combe aura un apport positif pour les élèves pranginois et permettra de répondre aux recommandations de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) d'éviter autant que possible les déplacements des élèves.

La création d'une bibliothèque scolaire représente une plus-value pédagogique et culturelle dont l'importance n'est plus à démontrer. Sa proximité immédiate de l'école permettra aux activités et animations en lien avec le livre et la lecture de se dérouler dans les meilleures conditions possibles pour les élèves. Cette bibliothèque pourra également servir de lieu d'accueil à midi, une fois le repas terminé. En outre, le rapprochement des bibliothécaires avec le corps enseignant favorise des synergies qui exploitent au mieux le potentiel d'une bibliothèque scolaire.

L'espace fourni par les locaux le permettant, la bibliothèque pourra être mixte, soit scolaire et communale, ayant ainsi un apport positif pour les élèves pranginois, mais également pour la population.

Par ailleurs, la présence de locaux PPLS adaptés dans l'environnement scolaire favorise une prise en charge rapide et efficace des élèves ayant besoin de ce type de prestation. Là aussi, la proximité des professionnels est garante d'une efficacité accrue des prestations, en classe et hors de la classe.

3. Déroulement de l'étude

Dans un premier temps, suite à l'appel d'offres fonctionnelles pour le choix du projet et de l'architecte, le bureau d'architectes Etienne et Associés à Morges, il a fallu mettre en concurrence les mandats d'ingénieur civil et d'ingénieurs en installations techniques CVSE du bâtiment (chauffage, ventilation, sanitaire et électricité), ceci en application stricte de la législation sur les marchés publics et ce dès le crédit accordé par le Conseil communal. Ces procédures se sont déroulées sur invitation de quatre bureaux d'ingénieurs civils et de trois bureaux d'ingénieurs CVSE. Ceci a permis d'apprécier leurs qualifications et de permettre la comparaison de leurs montants des honoraires. Les lauréats adjudicataires de ces mandats sont respectivement le bureau Nicolas Fehlmann Ingénieurs Conseils SA à Morges et le bureau BG Ingénieurs Conseils SA à Lausanne.

Les mandataires ont pu se mettre au travail. Durant cette étude les prestations suivantes ont été effectuées :

- élaboration du projet des travaux avec études de variantes ;
- élaboration des documents nécessaires à la demande d'autorisation de construire ;
- définition des principes constructifs, du choix des matériaux, et des détails de construction ;
- études des installations techniques CVSE du bâtiment ;
- études structurelles et statiques du bâtiment ;
- établissement des plans provisoires d'exécution ;
- rédaction des cahiers de soumissions ;
- appels d'offres selon la législation sur les marchés publics ;
- contrôle et comparaison multicritères des offres ;
- établissement du calendrier provisoire des travaux ;
- élaboration du devis général en vue de la présente demande de crédit de construction.

Le travail des architectes et des ingénieurs durant l'étude a donc permis le développement des plans jusqu'à la définition de tous les éléments constructifs du bâtiment. Il a également permis d'obtenir un devis général sur la base des soumissions rentrées.

La mise à l'enquête publique pour le nouveau bâtiment ainsi que la transformation et rénovation de l'ancienne administration, y compris les aménagements extérieurs, a eu lieu conjointement du 9 juin 2015 au 9 juillet 2015.

4. Description de l'ouvrage

4.1. Caractéristiques du bâtiment et de son environnement



Le bâtiment a été construit en 1868 et l'annexe sur l'arrière de celui-ci en 1960. Il est placé sous la protection des monuments historiques en classe 3, soit un degré de protection d'intérêt local sous la responsabilité de la Commune. Ceci amène des contraintes en termes de soin particulier à apporter aux transformations extérieures et à toutes adjonctions ou démolitions.

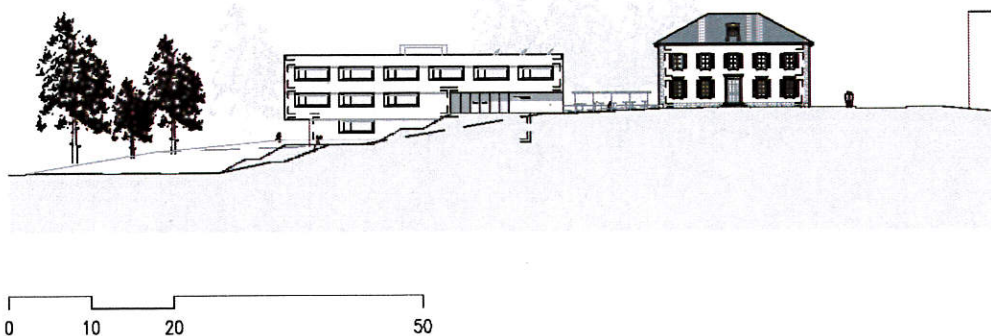
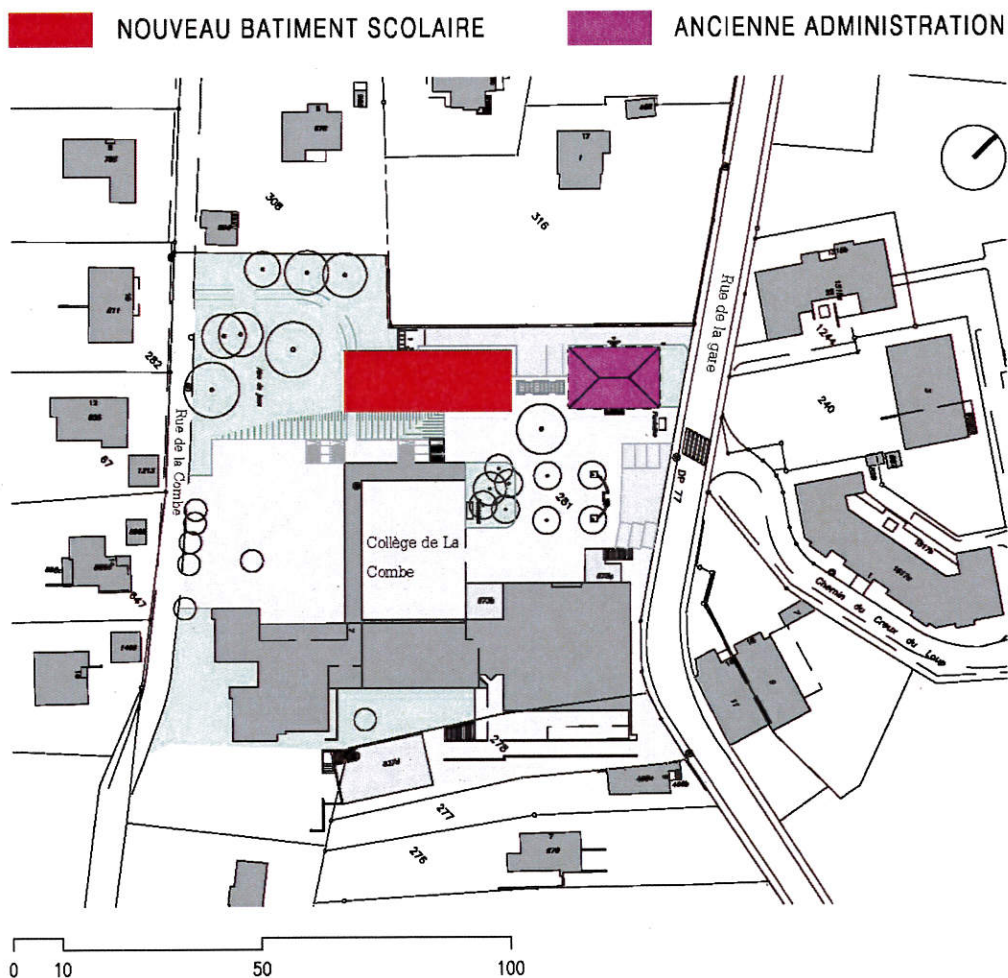
La Municipalité ayant souhaité que ce bâtiment soit mis en valeur et préserve ses caractéristiques historiques, l'intervention consiste en partie à redonner l'aspect d'origine aux façades. Dans ce sens, l'extension arrière construite dans les années 60 qui nuit à la qualité architecturale de l'ensemble sera démolie, afin de redonner le volume originel de la construction et de dégager ainsi la façade arrière tout en créant un accès plus privatif aux locaux PPLS. Le bâtiment sera isolé par l'intérieur et la toiture refaite. Les façades seront rénovées avec une mise en valeur des pierres de taille et la réfection des crépis.

Un assainissement du bâtiment est prévu selon les normes actuelles en vigueur en matière de sécurité, de défense incendie, d'accès pour les personnes à mobilité réduite ainsi que selon les exigences de la nouvelle loi sur l'énergie entrée en vigueur en juillet 2014. Cet assainissement permettra donc la mise en conformité de l'enveloppe du bâtiment par rapport aux standards actuels en matière de conservation de l'énergie thermique.

Le bâtiment est occupé au rez-de-chaussée par la bibliothèque et à l'étage par les locaux PPLS. La distribution intérieure verticale a été réétudiée avec un noyau central permettant la mise en place d'un nouvel escalier et d'un ascenseur pour personnes à mobilité réduite. Afin de gérer l'acoustique entre les étages, une dalle en béton armé remplace le solivage entre le rez-de-chaussée et l'étage.

L'aménagement de la route de service à l'arrière du bâtiment permet une distribution optimale des locaux : accès pour les locaux PPLS à l'arrière et entrée principale de la bibliothèque côté cour. Une place de parc pour handicapés prend position entre le nouveau bâtiment et l'Ancienne Administration. On y retrouve également le couvert à vélos.

PLAN DE SITUATION SUR LE SITE SCOLAIRE DE LA COMBE



4.2. Critères énergétiques et environnementaux

Il est prévu une rénovation saine et écologique et une haute performance énergétique privilégiant les énergies renouvelables pour couvrir les besoins de chaleur et permettant de répondre aux normes énergétiques de la nouvelle Loi sur l'énergie entrée en vigueur en 2014. Après étude de différentes solutions techniques, la solution pompe à chaleur air/eau a été retenue de manière centralisée dans le nouveau bâtiment. La production de chaleur sera dimensionnée pour répondre aux besoins statiques (chauffage de sol, radiateur) et dynamiques (monoblocs) du nouveau bâtiment et de celui de l'Ancienne Administration. La pompe à chaleur sera installée sur la toiture du bâtiment neuf.

Un champ de capteurs solaires thermiques situé en toiture du bâtiment neuf sera dimensionné pour assurer 30% de la production annuelle du nouveau bâtiment et des parties respectant les exigences à neuf pour le bâtiment rénové. La production d'eau chaude sanitaire (ECS) sera donc assurée par la pompe à chaleur et par les panneaux solaires thermiques.

4.3. Enveloppe thermique et ouvertures extérieures

Afin de conserver l'aspect extérieur du bâtiment, ce dernier est isolé par l'intérieur. Les ponts de froid générés par les dalles sont coupés par des consoles isolantes. La toiture est isolée entre chevrons. Le niveau des combles est isolé mais non-chauffé. Il sera prévu des raccordements en attente dans le cas où il serait décidé d'utiliser ces combles pour un usage différent. Les ouvertures existantes sont conservées. Les fenêtres sont changées avec des cadres bois et du triple vitrage.

4.4. Aménagements intérieurs

Installation d'éclairage

Celle-ci répond aux normes en vigueur concernant l'éclairage des locaux. Dans les différentes salles les luminaires sont fixés sur des rails ce qui permet une grande flexibilité dans leur positionnement. Afin de favoriser l'éclairage naturel, des capteurs de lumière permettent de gérer l'éclairage artificiel.

Isolation phonique et acoustique du bâtiment

Les différentes salles, ainsi que le bureau, ont des séparations phoniques en plâtre permettant une diminution sonore. La dalle sur rez-de-chaussée permet une excellente isolation phonique entre la bibliothèque au rez-de-chaussée et les locaux PPLS au 1^{er} étage.

L'acoustique est quant à elle gérée uniquement avec les plafonds qui sont réalisés en fibre de bois. Cette manière de faire est idéale et permet d'obtenir des conditions de travail optimales.

Sols

Tous les locaux de vie et espaces de circulation sont revêtus d'un linoleum. Outre ses qualités écologiques, ce matériau assure une bonne résistance mécanique à l'usure et permet un entretien aisé. Il garantit également un bon transfert de chaleur (idéal car placé sur une chape avec chauffage intégré). Le sol des salles d'eau (cuisine, WC et locaux de nettoyage) sont recouverts d'une résine, également optimal pour l'entretien.

Murs

Les murs des espaces à vivre sont recouverts d'un voile de verre non tissé peint. La durabilité en est améliorée. Les murs des locaux sanitaires sont revêtus d'une résine, et seront de ce fait parfaitement étanches et lavables.

Plafonds

Les plafonds des espaces de service sont réalisés en plaques métalliques suspendues démontables. Ils permettent le passage des différentes conduites techniques en permettant un accès à tout moment. Les plafonds acoustiques des locaux de vie et espaces de circulation sont réalisés avec des panneaux en fibre de bois colorés. Ils offrent une protection phonique indispensable pour ces locaux.

Agencement et Mobilier

Des armoires encastrées offrent des espaces de rangement généreux dans les bureaux.

L'ensemble de l'aménagement de la bibliothèque est pris en charge dans cette demande de crédit. Le rayonnage de la bibliothèque scolaire nécessaire et possible dans l'espace mis à disposition a été vérifié auprès des services cantonaux compétents. La bibliothèque scolaire aura environ 70 m² de rayonnages pour une place permettant d'accueillir jusqu'à 2250 ouvrages, ce qui correspond à un potentiel de 450 élèves. La DGEO a par ailleurs confirmé que l'aménagement est laissé à la libre appréciation de la Commune et que l'espace fourni par les locaux permet également d'accueillir une bibliothèque communale. La demande de crédit comprend donc un montant permettant également l'achat de 25 m² de rayonnages supplémentaires pouvant accueillir jusqu'à 600 ouvrages.

PPLS

La configuration des locaux de PPLS a été conçue selon les directives du département cantonal. Le petit matériel et les équipements nécessaires à l'exercice des PPLS ne sont pas pris en charge dans ce devis, car ils n'ont pas à être fournis par la Commune.

Informatique

Un réseau informatique équipera le bâtiment. Des prises informatiques sont prévues dans les différents locaux.

Installations sanitaires

Les installations comprennent :

- Les distributions d'eau froide sanitaire et technique
- Les distributions d'eau chaude sanitaire
- La collecte des effluents (eaux usées, eaux pluviales)
- Les appareils sanitaires (qualité Standard).

4.5. Entretien

Concernant l'entretien du bâtiment, la bibliothèque est entretenue par la Commune. Le choix des matériaux s'est fait en fonction de leur durabilité et leur facilité d'entretien.

5. Programme des locaux

	Surface en m2 (arrondi)
Sous-sol	82
Archives	44
Dépôt	17
Circulation	14
Technique	7
Rez-de-chaussée	148
Bibliothèque	119
Sas	7
Hall	7
Circulation	9
WC	6
Etage	149
Psychomotricité	68
Hall	24
Bureau logopédiste	14
Bureau psychologue	14
Bureau préparation bibliothèque	15
Circulation	8
WC	6
Combles	180
Espace disponible	180
TOTAL surface nette	560 m2 environ

Ceci représente un volume total d'environ 2'400 m3.

6. Coût de la transformation et de l'assainissement du bâtiment

Le devis global de réalisation du bâtiment a été fixé sur la base des montants de soumissions rentrées qui représentent 95% du devis. Ce devis a donc été établi suite à des appels d'offres en procédures ouvertes et sur invitation, ceci en totale conformité avec la législation sur les marchés publics. Le projet est donc finalisé et a pour avantage d'avoir des prix détaillés par poste basés sur des entreprises déjà sélectionnées.

Le devis global des coûts de réalisation est présenté ci-après par code des frais de construction (CFC) arrondis à un chiffre. Le premier tableau intègre les frais du crédit d'étude de CHF 240'000.-- et présente donc le coût pour les phases d'étude du projet et la réalisation de l'ouvrage. Le deuxième tableau présente seulement les coûts pour la phase de réalisation de l'ouvrage.

TABLEAU 1**Coûts pour les phases d'étude et de réalisation de la transformation et de l'assainissement du bâtiment**

CFC Désignation	Coût TTC - CHF
CFC 1 Travaux préparatoires :	79'000.--
CFC 2 Bâtiment :	1'736'000.--
Total du coût des travaux, CFC 1 et 2 (CT) :	<u>1'815'000.--</u>
Réserve pour divers et imprévus (5% du CT) :	90'000.--
CFC 5 Frais secondaires :	37'000.--
CFC 9 Ameublement :	158'000.--
Coût total de l'opération :	<u>2'100'000.--</u>

Le coût de l'opération est légèrement inférieur à l'estimation préalable avancée avant le développement du projet dans le cadre du crédit d'étude, estimation qui avait été faite dans le cadre de la procédure d'appel d'offre fonctionnelle par l'organisateur de celle-ci. Cette estimation se basait sur la phase précédant l'avant-projet détaillé. Par ailleurs, tous les coûts relatifs aux aménagements extérieurs et à la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire sont intégrés dans les coûts de réalisation du nouveau bâtiment alors qu'au stade de l'estimation précédente, une répartition des coûts entre les deux bâtiments avait été faite.

Les aménagements extérieurs sont compris avec la construction du nouveau bâtiment, car il s'agit principalement d'une liaison pour ce nouveau bâtiment. Seuls les petits travaux, comme l'aménagement des pieds de façade, par exemple, sont compris dans le présent crédit. Ainsi, si le préavis relatif à la construction du nouveau bâtiment venait à être refusé, certains aménagements extérieurs comme le chemin d'accès à l'arrière du bâtiment devront être prévus en plus. Il faudrait aussi prévoir de revoir les installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire dans le sous-sol de l'Ancienne Administration.

Le devis général détaillé par CFC sur la base de soumissions rentrées sera mis à disposition de la commission ad-hoc en charge de l'étude de ce préavis.

Les charges salariales en lien avec l'exploitation du bâtiment sont celles d'une bibliothécaire ou/et aide-bibliothécaire. Pour la bibliothèque scolaire, dans le cadre des horaires scolaires, ces charges sont entièrement imputées aux Ecoles, soit à l'Etat de Vaud. La répartition finale des charges salariales entre la Commune et l'Etat sera précisée lors de discussions ultérieures. Par ailleurs, le nettoyage des locaux sera à la charge de la Commune et est estimé à environ 5h par semaine.

TABLEAU 2**Coûts à investir pour la phase de réalisation de la transformation et de l'assainissement du bâtiment**

CFC Désignation	Coût TTC - CHF
Total général CFC 0 à 9 (phase étude + réalisation)	2'100'000.--
A déduire, montant investi pour la phase d'étude du projet	240'000.--
Total général CFC 0 à 9 pour la phase réalisation	<u>1'860'000.--</u>

7. Calendrier projeté

Le calendrier de la réalisation des travaux est présenté en annexe.

Il est prévu une mise à disposition des locaux pour la rentrée scolaire 2017-2018.

8. Conclusions

La Municipalité de Prangins a élaboré ce projet sous l'angle du développement durable en ayant une perspective transversale et une vision à long-terme.

La rénovation permettra au bâtiment d'avoir une haute performance énergétique privilégiant les énergies renouvelables pour couvrir les besoins de chaleur et répondra aux normes énergétiques de la nouvelle Loi sur l'énergie. L'amélioration de l'offre dans le domaine scolaire apportée par ces travaux contribue à l'attractivité de notre Commune. De plus, l'ensemble des travaux envisagés sur le site scolaire de la Combe répond aux nouvelles dispositions légales et à un besoin important des familles en termes de prise en charge durant la journée. L'augmentation et l'amélioration de l'offre des prestations périscolaire et parascolaire, par la création notamment d'une bibliothèque et de locaux PPLS, à proximité immédiate de l'école, facilite énormément la mise en œuvre d'une journée continue de l'écolier. Ces travaux amélioreront ainsi grandement la qualité de vie des élèves pranginois, tout en permettant à la population de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Prangins

vu le préavis municipal No 79/15 concernant la demande d'un crédit de **CHF 1'860'000.--** pour la transformation et l'assainissement du bâtiment dénommé Ancienne Administration afin d'y loger des locaux PPLS et une bibliothèque scolaire,

vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

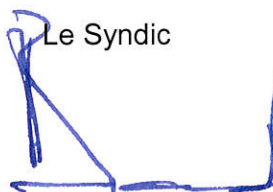
- 1) d'adopter le préavis municipal No 79/15 concernant la demande d'un crédit de **CHF 1'860'000.--** pour la transformation et l'assainissement du bâtiment dénommé Ancienne Administration afin d'y loger des locaux PPLS et une bibliothèque scolaire,
- 2) d'accorder un crédit de **CHF 1'860'000.--** pour la réalisation des travaux en question,
- 3) de financer cette opération avec notre trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt,

- 4) de porter au budget de fonctionnement, durant **30 ans**, la somme de CHF 62'000.-- par année au titre d'amortissement du crédit de construction.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 28 septembre 2015, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

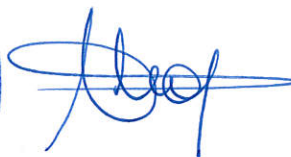
Le Syndic



François Bryand



La Secrétaire adj.

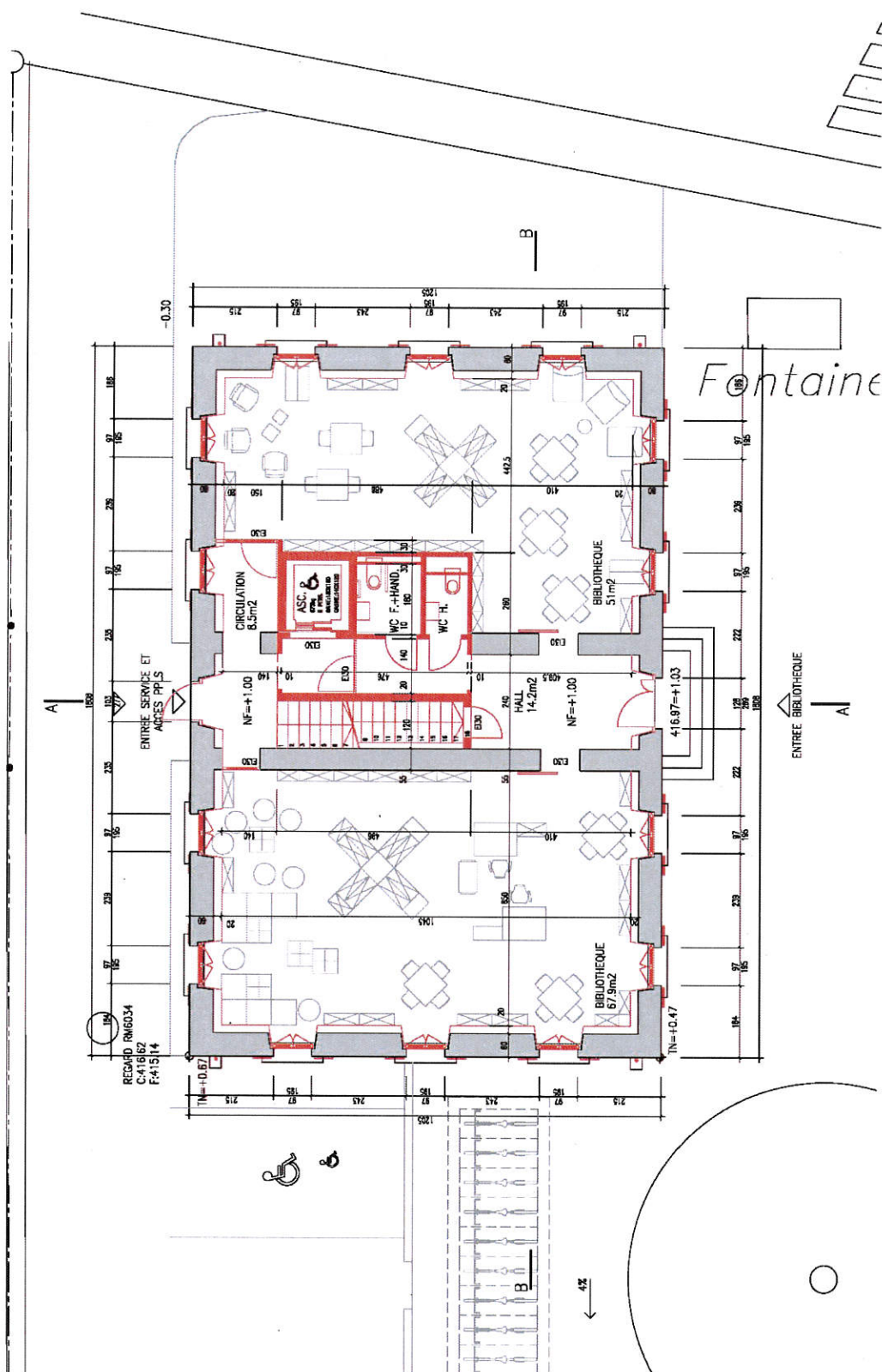


Nelly Pichon

Annexes : Plans intérieurs (1 par étage)
Calendrier synthétique des travaux



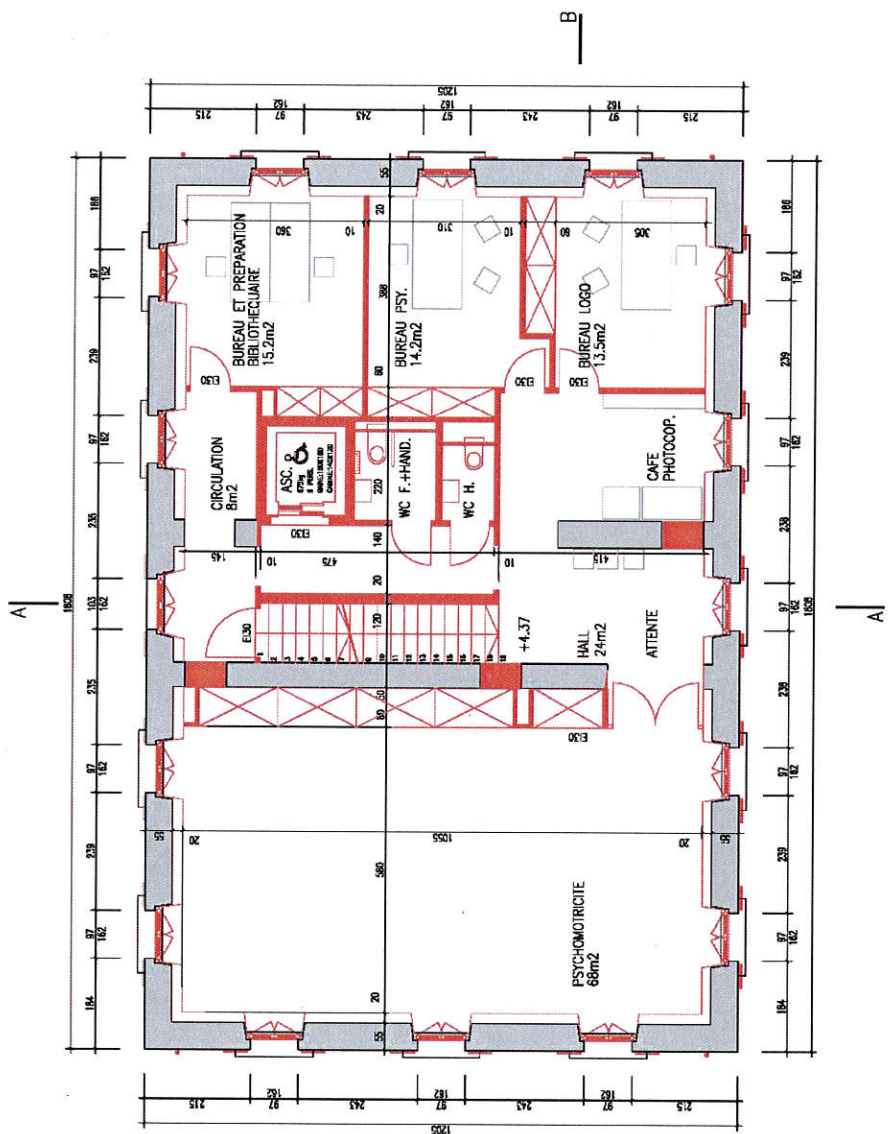
COMMUNE DE PRANGINS - SITE SCOLAIRE DE LA COMBE
LOT 2 TRANSFORMATION DU BATIMENT 'ANCIENNE ADMINISTRATION'
AUTORISATION
PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE
ECH:1-100 / 27.08.15





ETIENNE & ASSOCIÉS ARCHITECTES SARL
RUE DE LAUSANNE 47, CH-1110 MORGES
T: +41 21 545 99 26, F: +41 21 545 99 27
WWW.EA-ARCH.CH, INFO@EA-ARCH.CH

COMMUNE DE PRANGINS - SITE SCOLAIRE DE LA COMBE
LOT 2 TRANSFORMATION DU BATIMENT 'ANCIENNE ADMINISTRATION'
AUTORISATION
PLAN DE L'ETAGE
ECH: 1/100 / 27.08.15





ETIENNE & ASSOCIES ARCHITECTES SARL
RUE DE LAUSANNE 47, CH-1110 MORCES
T +41 21 545 00 26, F +41 21 545 00 27
WWW.EA-ARCH.CH, INFO@EA-ARCH.CH

Prangins - site scolaire de La Combe
Construction d'un bâtiment scolaire et transformation
du bâtiment "ancienne administration"

PLANNING SYNTHETIQUE DES OPERATIONS

PHASE	2014			2015												2016												2017												
	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	
Avant-projet																																								
Projet de l'ouvrage																																								
Procédure autorisation																																								
Appels d'offres																																								
Crédit de construction																																								
Projet d'exécution																																								
Réalisation																																								
Mise en service																																								
DEPOT DE LA DEM. DE CREDIT DE CONSTRUCTION AU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL																																								
PREVISION DU DEBUT DES TRAVAUX																																								
REMISE DE L'OUVRAGE																																								

Créé le 07.11.2014 / YE
Adaptation graphique du 25.09.2015 / MF